

## DEMANDE D'INSCRIPTION GARDE PAUSE MERIDIENNE

*Le nombre de places offertes au service "Garde pause méridienne" (12h-14h) étant limité, priorité sera donnée aux familles en fonction des critères d'éloignement domicile-école, de la disponibilité des deux parents, de l'antériorité d'inscription ou de toute autre situation dûment motivée.*

Première inscription       Réinscription

Je soussigné(e) :  Père      ou       Mère

de l'élève (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Inscrit(e) en classe de \_\_\_\_\_

Sollicite l'inscription au service "Garde pause méridienne" pour les raisons suivantes :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Consignes aux parents pour le bon déroulement de ce service :

- Le règlement des frais de garde "Pause Méridienne" devra être effectué avant chaque début d'échéance. (voir ci-dessous).
- Pour bénéficier de ce service, votre enfant devra avoir acquis une certaine autonomie (dextérité pour manier cuillère, gobelet..) même étant encadré par un adulte.
- Si votre enfant refuse catégoriquement de manger à l'école, son intérêt primera et l'établissement pourra être amené à suspendre son inscription.
- Un élève au comportement particulièrement difficile pourra être exclu de ce service après 3 rappels si aucune amélioration n'est constatée.
- La boîte "déjeuner" doit être en matière plastique, bien hermétique, étiquetée aux nom, prénom de l'enfant et initiales de sa classe. Elle doit être spécifiquement réservée à la pause méridienne. Les goûters du matin et de l'après-midi seront mis dans un autre contenant.
- Les déjeuners "fast food", les limonades, les chips... sont strictement interdits.
- Au cas où le déjeuner n'est pas mis dans le cartable de l'enfant, il peut être déposé à 11h30 à la direction.

Je joins obligatoirement par :  Espèces      ou       Chèque

1er versement à la réinscription      3.000 MAD

2ème versement le 1er février 2020      3.000 MAD

Date & signature